

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONTEST
JEUDI 16 JANVIER 2025**

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 13 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 16 janvier 2025 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONTAUFRAY Daniel, Maire.

Étaient présents :

Daniel MONTAUFRAY	Maire	Mélanie GIRARD	Conseillère municipale
Nadine DUJARRIER	1 ^{ère} adjointe	Marie-Claire RONCIN	Conseillère municipale
Michaël ROGER	2 ^{ème} adjoint	Vincent PAUMARD	Conseiller municipal
Martial TARLEVE	3 ^{ème} adjoint	Marianne BONNEAU	Conseillère municipale
Guillaume MAHERAULT	4 ^{ème} adjoint	Noëllie FAUCON	Conseillère municipale
Thierry LOUBET	Conseiller municipal	Sandra BONNEAU	Conseillère municipale
Frédéric GOMBERT	Conseiller municipal	Aurélien RONDEAU	Conseiller municipal
Stéphanie MOULIERE	Conseillère municipale		

Absent excusé : Martial TARLEVÉ, Mélanie GIRARD, Marianne BONNEAU.

Absents en début de séance : Néant.

Procuration : Néant

Michaël ROGER a été élu secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 26 décembre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 26 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

	Questions diverses	
1	Finances	<ul style="list-style-type: none"> Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté - Acceptation
2	Logement 45 rue Principale	<ul style="list-style-type: none"> Mise en location de l'étage
3	BP Commune 2025	<ul style="list-style-type: none"> Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

5	Finances	<ul style="list-style-type: none"> Achat de cartes cadeaux
---	----------	---

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout du point ci-dessus à l'ordre du jour initial.

Questions diverses

Noëllie : Informe que le CPIE lance un défi de désencombrement d'objets dans nos maisons.

Thierry : Informe que le mercredi 8 janvier quelques élus et conjoints d'élu(e)s, ont fait une soirée de bricolage à l'école, installation des patères, des tableaux...

Michaël : La route de Montgiroux va être fermée à partir de demain et ce pendant 3 semaines.
L'entreprise Santerne a commencé à changer les lampadaires au Belvédère et la Futaie.

Aurélien : L'élagage sur la commune est très bien fait.
Traversée de route à déboucher.

Marie-Claire : La prochaine réunion pour la bibliothèque aura lieu le 28 janvier 2025 à 19h00.
Demande que le ménage soit fait à la bibliothèque.

Nadine : Retour très positif des personnes qui ont reçu un colis de Noël.

Fredéric : Est-ce que la pelouse va être refaite par GRDF par rapport aux travaux de gaz ?

Daniel : Pour l'installation de la supérette API, la fibre n'arrive pas au niveau de l'ombrière. A revoir avec Orange.

01	Finances – Pacte financier et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté - Acceptation	Délibération 2025-01 visée en Sous-Préfecture le
----	---	---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un pacte financier, fiscal et solidaire a été adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

Dans le cadre des travaux de l'école, il est proposé de solliciter auprès de Mayenne Communauté la totalité du droit de tirage du fonds de concours « classique » soit un montant de 68 992 €.

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** un fonds de concours de 68 992 € de la part de Mayenne Communauté au titre des travaux de l'école dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours avec Mayenne Communauté.

02	Logement 45 rue Principale – Mise en location de l'étage	Délibération 2025-02 visée en Sous-Préfecture le
----	--	---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement situé 45 rue Principale est inoccupé depuis le départ de la MAM « DOUCE MAM » au mois d'août 2024.

Compte tenu des nombreuses demandes de location et afin de ne pas laisser ce bâtiment vide, la solution envisagée serait de louer l'étage.

La question se pose cependant concernant la location à une future MAM ou non.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter la décision au prochain conseil municipal.

03	BP Commune 2025 - Vote des subventions aux associations	Délibération 2025-03 visée en Sous-Préfecture le
----	---	---

Avant de détailler les propositions de la commission « finances », Monsieur le Maire précise les critères qui ont guidé à l'élaboration du tableau des subventions communales ci-dessous :

Proposition de la commission :

Nous continuons à proposer l'attribution de subventions en fonction du nombre de jeunes âgés de moins de 18 ans.

- 160€ Comme subvention de base à toute association communale reconnue d'intérêt public
- 20€ Par jeune de moins de 18 ans de Contest avec instauration d'un maximum de 1 000€ (**Avec une liste nominative mentionnant l'âge et l'adresse**)
- Pour tout projet spécifique concernant les jeunes de Contest, 20€ par jeune de moins de 18 ans participant effectivement au projet.
- Les versements des subventions « jeunes » se feront au vu d'une liste nominative mentionnant l'âge et l'adresse.

Particularités pour le Comité de Jumelage :

- **Pour le Comité de Jumelage (si organisation du séjour jumelage)**, la subvention de fonctionnement est fixée à 500€.
- **Pour le Comité de Jumelage (si organisation du séjour jumelage)**, la subvention pour les jeunes de Contest de moins de 18 ans participant à l'échange est de 20€ par jeune **avec un maximum de 600€**. (Avec une liste nominative mentionnant l'âge et l'adresse).
- **Pour le Comité de Jumelage (si organisation du séjour jumelage)**, un justificatif de bulletin de salaire est demandé pour la subvention spécifique versée pour la prise en charge liés à l'embauche d'animateurs. Soit 250€ par animateur **avec un maximum de 500€**.

Particularités pour une nouvelle association :

Toute nouvelle association se verra doubler la subvention de base la 1^{ère} année, à savoir 160€. Pour justifier de cette somme, l'association devra organiser une manifestation. Les 160€ seront versés après la manifestation. Si celle-ci n'a pas pu avoir lieu la 1^{ère} année, la somme pourra être reportée sur l'année suivante, toujours en justifiant de la réalisation de la manifestation.

Subventions 2025 aux associations de Contest

Association	Subvention de base	Subvention /jeunes	Subvention spécifique
ADMR Pays de Mayenne	1100€	0.00€	0.00€

Comité de jumelage	500€ Sous réserve de l'organisation d'un séjour	20€/jeunes Avec un plafond de 600€ Sous réserve de l'organisation d'un séjour	Embauche d'animateurs : 500€ soit 250€ par animateur salaires et charges sociales Sous réserve de l'organisation d'un séjour
Sacrés contestois	160€	20€/jeunes soit 740€ pour 37 jeunes	
FAC	160€	0.00€	0.00€
Contes et Comédies	160€	0.00€	0.00€
Lez'Arts à conter	160€	0.00€	
Comité des fêtes	160€	0.00€	0.00€
La Panerée Contestoise	160€		50€ par marché à thème organisé soit 6 prévus dans l'année 2025 (la subvention est versée après la manifestation)
TOTAL			

Subventions 2025 aux associations extérieures

Proposition de la commission : Maintien du minimum de 60,00 €.
 Pour la subvention de solidarité : A voir dans le courant de l'année 2025.
 Chacun est invité à y réfléchir et à proposer une association.

Association	Propositions commission 2025
Prévention routière	60 €
France Alzheimer	60 €
Ligue contre le cancer	60 €
AFM TELETHON	60 €
EKLA Nord Mayenne	60 €
Autisme 53	60 €
Maison Familiale Haleine Craon	60 €
Secours Catholique	60 €
Maison de l'Europe	60 €
UDAF	60 €
Pour une solidarité nationale ou internationale à définir selon les besoins (0,50€ par habitant) = 450€	450 €
TOTAL	1 050 €

Cotisations 2025

Associations	Propositions commission 2025
SPA (0,50cts par habitant)	438 €
Synergies	200 €
CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement)	110 €
AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)	90 €
POLLENIZ	250 €
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne (FDGDON) dénommé POLLENIZ	300 € Un droit de regard de l'association locale Le remboursement sera adressé directement au particulier. 50% de prise en charge sur la destruction de nids de

frelons asiatiques sur présentation des factures avec un plafond de 100€ Maxi de subvention, par destruction de nids et avec un droit de regard de l'association locale. Le remboursement sera adressé directement au particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- VOTE les propositions ci-dessus.

04 Finances – Achat de cartes cadeaux

Délibération 2025-04
visée en Sous-Préfecture le

Madame RONCIN Marie-Claire, conseillère municipale sort de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Dans le cadre de la confection des colis de Noël pour les aînés, Madame RONCIN Marie-Claire, membre de la Commission Extra Municipale d'Action Sociale de Contest pour services rendus.

Afin de témoigner de sa reconnaissance, le Conseil Municipal à 11 voix pour :

- DECIDE d'octroyer à Mme RONCIN une gratification sous forme de 2 cartes cadeaux d'une valeur de 10.00 € chacune.

REUNIONS

Prochaines réunions ou dates à retenir :

Mardi 04 février à 20h30	Réunion site Internet
Jeudi 06 février à 20h30	Municipalité
Mardi 11 février 20h30	Commission Finances

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Le Maire clôt la séance à 22h02.

Le Maire,
Daniel MONTAUFRAY



Le secrétaire de séance,
Michaël ROGER